

Afin de faciliter l'inspection de l'immeuble, il est important que vous prépariez au mieux les lieux et les documents en votre possession.

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, ni obligatoire, elle permettra à notre inspecteur d'être dans les meilleures conditions pour établir un rapport précis et complet, qui sera d'une grande valeur pour le bien immobilier.

CERTIFICATS ET DOCUMENTS À PRÉPARER :

- Certificat PEB si il existe
- Certificat de conformité électrique
- Certificat de l'introduction gaz
- Certificat de la cuve à mazout
- Factures attestant l'entretien de la chaudière
- L'ensemble des plans de construction du bâtiment, si disponibles
- Déclaration PEB (en cas de futur projet avec architecte)

PRÉPARATION DE L'HABITATION :

- Dégager les espaces techniques (locaux techniques, chaudières, ...)
- Ranger et nettoyer autant que possible l'habitation pour avoir un bon aperçu des murs, sols, plafonds et équipements
- S'arranger pour être présent lors de l'arrivée de l'inspecteur, ou bien avoir précisé à l'inspecteur les modalités pour accéder dans le bien.

MERCI DE VOTRE CONFIANCE ET DE VOTRE AIDE !